

Adresse de la municipalité, commune révolutionnaire et Société populaire de Villard-de-Lans, qui félicitent la Convention de ses travaux, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la municipalité, commune révolutionnaire et Société populaire de Villard-de-Lans, qui félicitent la Convention de ses travaux, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 516-517;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14500\\_t1\\_0516\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14500_t1_0516_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

de l'autel élevé à la liberté, ils ont chanté : Nous entrerons dans la Carrière.

Sur la motion d'un membre, la société a arrêté que le bataillon de l'Espérance seroit invité à rester dans son sein pendant la séance.

Ont été ensuite introduit douze jeunes Citoyens et douze jeunes Citoyennes habillés en blanc et ornés de rubans tricolore. Les jeunes citoyens portoient des instruments de labourage, de navigation, de divers arts et metiers, les jeunes citoyennes des corbeilles de fleurs, de fruits, d'épis de bled, de pampres de vigne, et tous rendants hommage à la liberté protectrice des Arts, ont déposés leurs dons sur son autel.

Pendant les offrandes les sans culottes ont chanté des hymnes patriotiques, et analogues à la cérémonie. Les jeunes citoyens et jeunes citoyennes invités a prendre place autour de l'autel ont mêlés leurs voix à celle des membres de la société.

Les offrandes déposées, les sans culottes de Champagne, Ceyzerieux, Belley, Virieux le grand, Chambéry et Chatillon sont successivement montés à la tribune, et après avoir exposé les principes qui animent leurs freres qui tous ne respirent que pour l'union, la fraternité, le salut de la République une indivisible, ils ont dit qu'ils étoient chargés d'apporter aux républicains de Seyssel le baiser fraternel.

Le président leur a témoigné de nouveau la satisfaction de la société de les posséder dans son sein, leur a assuré au nom des sans culottes de Seyssel, qu'ils étoient tous prêts à périr mille fois plutôt que de voir la tyrannie triomphante, et qu'ils avoient sans cesse à l'ordre du jour l'union et la fraternité : puis il les a invités à venir recevoir l'accolade fraternel.

Un membre de la société de Nantua, un autre de celle d'Hyenne Opt du mont blanc, un autre de celle de Carrouge ont prouvés par leur discours qu'ils s'applaudissoient infiniment de ce que le hazard leur procuroient l'avantage de participer à la fete et de fraterniser avec tous les sans culottes réunis dans la société.

Sur la motion d'un membre des sociétés voisines il a été arrêté que les sans culottes réunis pour fraterniser déposeroient leur diplomes sur le bureau pour être visés.

La citoyenne Marie Laverniere agée de huit ans et François Cogné Diligent agé de six ans ont recité les droits de l'homme, la société a vivement applaudi à la manière aisée avec laquelle ils ont parlés, et a arrêté que le prix promis aux jeunes citoyens et aux jeunes citoyennes qui reciteroient les droits de l'homme, seroit donné à la citoyenne Laverniere et au citoyen Diligent.

La société a interpellé le bureau de donner la nomenclature des jeunes citoyens et jeunes citoyennes qui ont jusqu'à ce jour recité les droits de l'homme dans son sein. Il se trouve que se nombre s'eleve a quarante cinq jusqu'à ce jour.

Un membre a demandé que le president fût invité de faire à quelques jeunes citoyens des questions du catéchisme républicain; plusieurs jeunes citoyens se sont présentés et ont prouvé par leurs reponses suivies qu'ils ont entiere-ment à cœur de devenir bons républicains.

Le citoyen George Girel agé de seize ans et dont le frere est deja au service de la République a déclaré que dès ce moment il se dispo-

soit à partir pour les frontieres. La société a applaudi à son zele et sur la motion d'un membre, il a été arrêté qu'à la prochaine séance il seroit ouvert une souscription au benefice de ce genereux citoyen.

Plusieurs membres ont demandés et il a été arrêté qu'extraît du procès verbal de cette séance seroit envoyé au Comité de Salut Public, au Representant du Peuple qui se trouve dans le departement et a toutes les sociétés dont les membres ont fraternisé avec celle de Seyssel.

Un membre de la société de Champagne a déposé sur le bureau un paquet d'exemplaire d'un ouvrage poétique intitulé, *Epitre a ma Patrie* par le Citoyen Lionnet de la société de Champagne.

Le Citoyen membre de la société de Chambéry a fait un tres long detail des succès de nos armées contre le Roitelet sarde, et les sans culottes ont témoigné la plus grande joie d'entendre des nouvelles aussi avantageuses de la République.

On a chanté des hymnes patriotiques et la séance a été levé aux cris mille fois repétés de vive la République une et indivisible et démocratique et tous se sont rendus au Banquet Civique qui étoit préparé.

P.c.c. : PAGE (secrét.), GEREZ.

## 44

**La municipalité, le comité de Surveillance et la société populaire de Villard-de-Lans, district de Grenoble, département de l'Isère, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste. « Vous êtes, disent-ils, les pères du peuple, les protecteurs de l'opprimé, l'appui des foibles, la lumière des ignorans et la terreur des traîtres. Tels sont, ajoutent-ils, le langage et les sentimens des vrais enfans de la nature, de ces bergers des Alpes, qui n'ont jamais connu ni suivi d'autres principes que celui de l'amour, de la soumission et du respect envers leurs guides et leurs conducteurs ». Ils expriment leur indignation contre les complots et les assassins des Pâris, des Corday et des autres monstres qui dirigent leurs coups parricides sur les représentans du peuple, et terminent en disant : « Si le courage des patriotes de Paris ne suffit pas pour vous défendre, nous volerons tous autour de vous pour vous faire un rempart de nos corps, et imiter le généreux dévouement de Geffroy ».**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Villard-de-Lans, 14 prair. II] (2).

« Citoyens représentans,

Toujours les exploits nouveaux !... toujours des conquêtes !... chaque jour des héros... cela ne peut se dire que d'un peuple qui a pris pour base de sa conduite la pratique de toutes les vertus morales. Cela ne peut se croire que d'un

(1) P.V., XXXIX, 210. B<sup>tn</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 305, pl. 1150, p. 6.

gouvernement soutenu et dirigé par le génie de la sagesse et du bonheur.

C'est donc à vous, braves Montagnards, ou plutôt à celui qui vous inspire que nous attribuons tant de hauts faits que cette révolution a vu éclore. Vous avez rendu à l'homme ses droits naturels, vous avez abattu la tête d'un tyran qui opprimait le peuple. Vous avez brisé les chaînes des hommes de couleur. Vous avez déjoué une infinité de complots liberticides, et purgé le sol de la liberté de plusieurs monstres qui l'infestaient. Vous vous êtes acquittés d'un devoir qui honore votre sensibilité en décrétant des secours en faveur de l'habitant des campagnes. Vous avez proclamé deux sublimes vérités qui font le bonheur de l'homme de bien du citoyen vertueux. Vous avez fait... que dis-je ! vous faites toujours des choses dignes de vous, et utiles pour celui que vous représentez, vous êtes donc vraiment les pères du peuple, les protecteurs de l'opprimé, l'appui des faibles, la lumière des ignorants et la terreur des traîtres.

A ces titres vous méritez donc toujours notre estime et notre confiance. Ainsi restez fermes à votre poste jusqu'à ce que nous puissions dire : nos ennemis ont vécu.

Tels sont, citoyens législateurs, le langage, les sentiments des vrais enfants de la nature, de ces bergers des Alpes qui n'ont jamais connu ni suivi d'autres principes que celui de l'amour, de la soumission et du respect envers leurs guides et leurs conducteurs.

Quoi ! encore des complots ! encore des assassinats ! encore des Paris, des Corday ! Et c'est sur vous, sur votre personne sacrée que ces monstres dirigent leurs coups parricides, pères de la patrie ! Tel est donc votre sort, que vous ne puissiez faire le bien impunément ; que vous ne puissiez nous donner la vie sans exposer la vôtre. Ah ! parlez, et s'il le faut, si le courage des patriotes de Paris ne suffit pas pour vous défendre, nous volerons tous autour de vous pour vous faire un rempart de nos corps et imiter le généreux dévouement des Geoffroy. S. et F. »

DODAR (*présid. du comité*), HICOTTEL, GUICHARD, PERRET (*agent nat.*) [et une signature illisible].

## 45

La société populaire, républicaine et montagnarde de Vitré, département d'Ille-et-Vilaine, écrit qu'elle a frémi d'horreur en apprenant les nouveaux attentats commis contre la personne de deux des plus fidèles mandataires du peuple, Collot-d'Herbois et Robespierre. « L'univers apprendra, dit-elle, à-la-fois les défaites et les crimes des tyrans, les victoires et les vertus des Français libres et républicains. Que la vengeance, ajoute-t-elle, suive de près le crime ; que l'infame Lamiral périsse avec tous ses complices ; que de nouvelles victoires apprennent à nos ennemis comment un peuple libre répond à leurs intrigues, à leurs complots : environnés de l'amour des Français, forts de la volonté du peuple, bravez le fer des assassins, déjouez les projets des vils conspirateurs, et l'Être-Suprême, dont vous avez, avec

toute la République, proclamé l'existence, va bientôt frapper ces despotes orgueilleux qui ont trop long-temps existé pour le malheur du monde ».

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vitré, s.d.] (2).

« Législateurs,

Nous avons frémi d'horreur en apprenant les nouveaux attentats commis contre la personne de deux de nos plus fidèles mandataires.

Collot et Robespierre ont failli de tomber sous le fer meurtrier soudoyé par les rois, grâces à la providence qui veille au salut de la République, les despotes ne recueilleront encore cette fois pour prix de leur lacheté pour tant d'or prodigué à de vils assassins que la honte et l'infamie. Si le dernier de nos tyrans si l'exécration Capet a payé avec du poison les services qu'on luy rendoit, qu'y a-t-il donc d'étonnant que les monstres de son rang et de son espèce employant le fer des assassins contre les représentants d'un peuple qui leur a juré une haine implacable et éternelle. L'Univers va donc apprendre à la fois les défaites et les crimes des tyrans, les victoires et les vertus des Français libres et républicains.

Législateurs, que la vengeance suive de près le crime, que l'infame Amiral périsse avec tous ses complices ; que de nouvelles victoires apprennent à nos ennemis, comment un peuple libre répond à leurs intrigues, à leurs complots. Environnés de l'amour des Français, forts de la volonté du peuple bravés le fer des assassins, déjoués les projets des vils conspirateurs et l'Être Suprême dont vous avez avec toute la République proclamé l'existence, va bientôt frapper ces despotes orgueilleux, qui ont trop long-temps existé pour le malheur du monde ».

CHRISTOPHE (*présid.*), DU BOURDIEU (*secrét.*), SIMON (*secrét.*).

## 46

Le district de Bourgneuf, département de la Creuse, a fait déposer sur le bureau de la Convention nationale 35 marcs 4 gros d'argenterie, reste des dépouilles du fanatisme de ses communes. Il avoit précédemment fait déposer 183 marcs une once 4 gros 36 grains de pareille argenterie, dépouillée des divers corps étrangers, 1061 liv. en assignats, et 198 liv. 16 sous en numéraire. — La société populaire de la même commune a également adressé 701 liv. 17 sous en numéraire, 1060 liv. en assignats, une once 4 gros et demi 35 grains en or, 19 marcs 5 gros et demi d'argenterie, 6 gros et demi d'argenterie en pierres fausses, un marc 5 onces de galon doré.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXIX, 211. B<sup>4n</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).

(2) C 306, pl. 1163, p. 45.

(3) P.V., XXXIX, 211. Minute du p.v. (C 305, pl. 1139, p. 2) ; B<sup>4n</sup>, 28 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).